



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 25-2022

Implantation de conteneurs enterrés à la rue de Crissier

La commission traitant du préavis mentionné en titre s'est réunie au CTC le mardi 27 septembre 2020 à 19h00

Étaient présent-e-s : Laurence Plattner, Verena Berseth, Elisabete Cunha, Gerard Duperrex, Marc Chambaz, Richard Neal, N'Goy Bonaventure, Roland Delapierre, Vito Vita

La Municipalité était représentée par : Patricia Zurcher Maquignaz, Alain Peneveyre

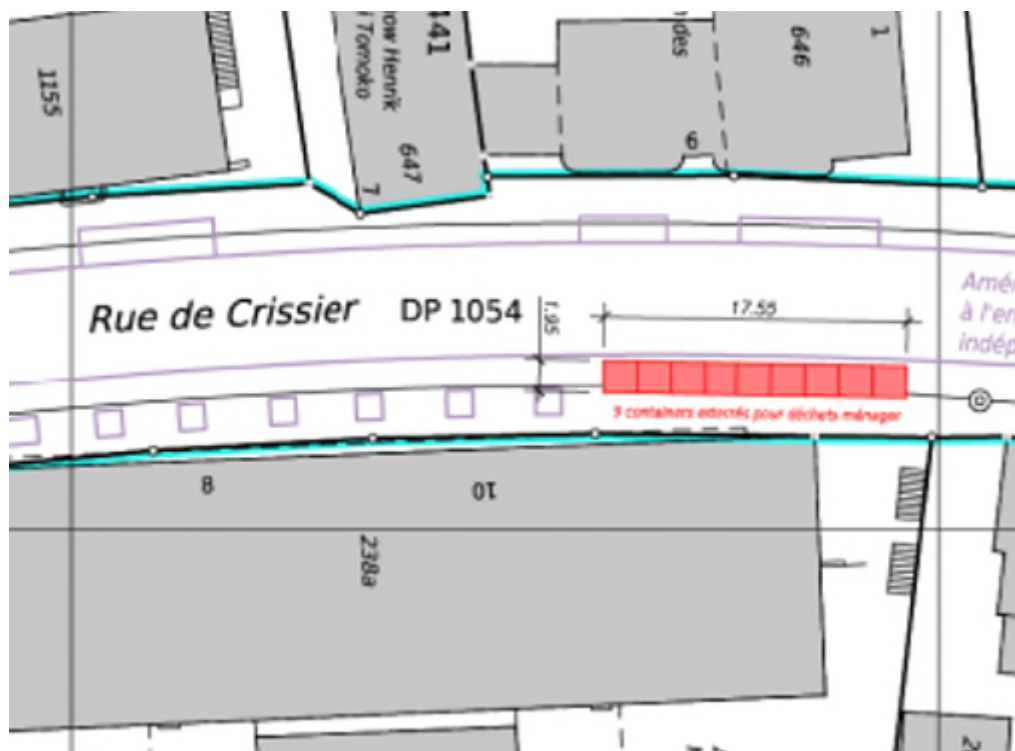
Mme Patricia Zurcher Maquignaz a ouvert la séance en expliquant qu'il s'agit d'un préavis qui a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal l'implantation de 9 containers enterrés à la route de Crissier.

M. Alain Peneveyre nous a présenté, à l'aide montages, les emplacements, les bases du projet, la quantité de stockage, la fréquence de vidage, ainsi que d'autres détails relatifs à la logistique.

On retiendra : qu'un conteneur a un volume intérieur de 5 m<sup>3</sup>, et remplace 6 à 7 conteneurs à roulettes, pour un encombrement extérieur de 0.42m<sup>3</sup>, soit un encombrement 12 fois plus petit que le volume des éléments à évacuer : ordures, cartons, verre.

La logistique pour l'évacuation des déchets est au point, car il y a déjà près de 150 containers fonctionnels sur notre commune, que se soit sur le domaine privé ou public.

Ce projet se situe :



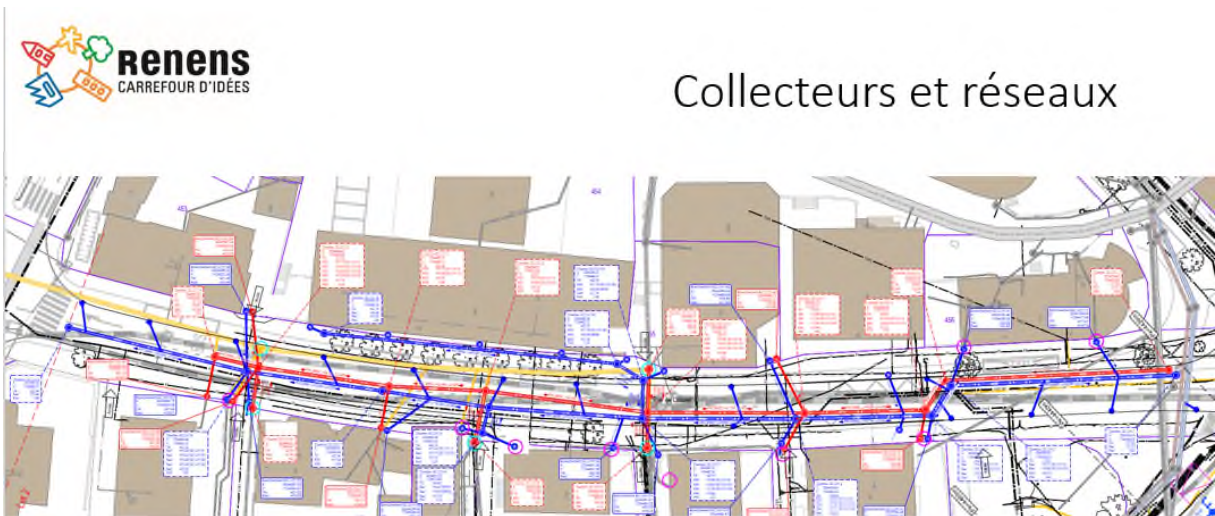
A cet emplacement :



Les arbres seront déplantés, et remis plus bas dans la rue.

Toute une série de contraintes dues aux infrastructures sous-terraines, rendent l'emplacement proposé le plus cohérent pour cet emplacement.

Voir plan des collecteurs ci-dessous.



Suite à ces explications, les commissaires ont posé un certain nombre de questions, dont voici un résumé :

### **Question 1**

Nous avons déjà à plusieurs reprises installé des containers enterrés. On en trouve à la rue de la Savonnerie, Au chemin d'Eterpy, rue de la Mèbre, Av. de Saugiaz, à la salle de spectacles de Renens, et d'autres.

J'ai recherché les divers préavis dans le site de la commune, et 1 seul est apparu, le 82-2009 pour les containers de la salle de spectacles.

Est-ce que cela veut dire que tous ces containers sont privés, sauf la salle de spectacles, et celui-ci de la rte de Crissier ?

### **Réponse :**

Non, lorsqu'un quartier se transforme, la commune veille pour que des containers enterrés soient prévus dans l'aménagement des divers quartiers. Dans le domaine privé, les Maîtres d'œuvre et régies apprécient cette démarche, car ils n'ont pas à prévoir un local dédié, et que la logistique pour l'enlèvement est efficace.

### **Question 2**

N'ayant pas le pouvoir de comparer les offres, et l'évolution des prix, je ne peux comparer qu'avec une installation effectuée il y a plus de 30 ans.

J'ai joué les ratios, et :

1989 pour 85'000.—on avait 4 container soit 21'500.--/ container

2022 pour 160'000.—pour 9 containers soit 17'770.--/ container

Divers et imprévus compris, déplacement d'arbres, et modification partielle du réseau SIE

Comment expliquer cette diminution des coûts ?

### **Réponse :**

A l'époque le système était nouveau et il n'y avait qu'un fournisseur qui proposait ce principe.. 30 ans plus tard, nous avons plusieurs fournisseurs qui fabriquent selon le même principe, l'optimisation des coûts, l'effet de fabrication en série, le développement de chaînes de fabrication, ont permis une baisse des coûts de fabrication, donc un abaissement du coût final.

**Question 3**

Avez-vous prévu des passages piétons pour sur la route de Crissier pour accéder aux containers ?

**Réponse :**

Cette demande devra être faite à la police, car cette application dépend de la Loi sur la Circulation Routière (LCR)

**Question 4**

Y a-t-il des problèmes d'odeurs ou de salubrité avec ces grands stockages, et par fortes chaleurs ?

**Réponse :**

Il peut y avoir de légères nuisances ponctuelles lors de l'évacuation des ordures ménagères.

Il n'a pas de nuisances significatives à un autre moment.

**Question 5**

Le nombre de containers prévus est-il suffisant ?

**Réponse :**

Le dimensionnement des points d'évacuation des divers déchets, est dimensionné par rapport à la population à proximité des containers, et pour qui ils sont prévus.

**Question 6 :**

Est-ce que votre budget est basé sur des offres de plusieurs fournisseurs.

**Réponse :**

Absolument, et c'est le moins disant qui a été retenu.

**Question 7 :**

Avez-vous d'autres projets d'implantation pour ce type de containers ?

**Réponse :**

A ce jour nous pensons à la rue de la Source, mais ce serait en 2024.

Sinon, l'emplacement des container enterrés dépend beaucoup des projets futurs, qu'ils soient publics ou privés. Nous demandons, que l'évacuation des déchets soit en phase avec la politique communale.

**Question 8 :**

Comment sont éliminés les résidu liquides au fond des container, comme l'eau de pluie ?

**Réponse :**

Le fond des container n'est pas étanche, et ne retient pas les éventuels liquides qui pourraient s'y trouver, ces containers sont posés sur une fouille remplie de caillasse, qui permet le drainage naturel.

Les représentants des autorités prennent congé pour les débats de la commission.

Un des commissaires émet le vœu suivant :

- Nous demandons à la municipalité, au stade des connaissances actuelles, une projection des divers futurs sites pouvant accueillir des containers enterrés.

**Au vote, les commissaires présents ont accepté les conclusions du préavis à l'unanimité.**

**CONCLUSIONS :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 25-2022 de la Municipalité du 15 août 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ALLOUE** à la Municipalité un crédit de CHF 160'000.- TTC pour l'implantation de conteneurs enterrés à la rue de Crissier.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations 'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3630.3065.5060 – Rue de Crissier – Conteneurs enterrés.

Cette dépense sera amortie en 10 ans, conformément à selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

**ACCEPTE** les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2023 inhérentes au présent préavis pour un montant estimé de CHF 3'200.- TTC, au compte N° 3631.3156.01 – Entretien des conteneurs enterrés.

**PREND ACTE** que soient portées aux budgets 2024 et suivants, les charges inhérentes au présent préavis.

**Les commissaires :**

Laurence Plattner, .....

Verena Berseth, .....

Elisabete Cuhna, .....,,

Gerard Duperrex , .....

Marc Chambaz, .....

Richard Neal, .....

N’Goy Bonaventure, .....

Roland Delapierre, .....

Le président rapporteur

Vita Vito .....